

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 483

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 443-6-13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.